



GARANTIE LIMITÉE

Omega Flex, Inc., société de Pennsylvanie, É.-U.A., (le « Fabricant ») garantit au propriétaire initial, sur le site d'installation d'origine, que le produit fourni par le fabricant sera exempt de défauts de matériau ou de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de sa date d'expédition à partir de l'établissement du Fabricant, ou pendant la période de garantie spécifiée ci-dessous concernant certains produits. Si, après examen par le fabricant, il est prouvé qu'un défaut de matériau ou de fabrication affecte le produit pendant la période de garantie, celui-ci procédera, à sa discrétion, soit au remplacement, soit à la réparation de la partie du produit qui se révèle défectueuse, ou encore émettra un crédit pouvant servir lors d'une prochaine commande. La réparation ou le remplacement de tout ou partie d'un produit en vertu de la présente Garantie limitée ne prolongera pas la durée de garantie du produit ou de la partie du produit réparés ou remplacés au-delà de la période de garantie indiquée.

Les périodes de garantie seront les suivantes pour les produits suivants :

- Tuyauteries et raccords pour carburant DoubleTrac® s'ils sont installés dans des applications hors sol ou sur des docks fixes ou flottants, à l'exclusion des connecteurs de dock et des raccords d'admission DoubleTrac : quinze (15) ans à compter de leur date d'expédition à partir de l'établissement du Fabricant.
- Tuyauteries et raccords pour carburant DoubleTrac® s'ils sont installés dans des applications souterraines, à l'exclusion des connecteurs de dock et des raccords d'admission DoubleTrac : trente (30) ans à compter de leur date d'expédition à partir de l'établissement du Fabricant.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUERA PAS :

- Si le produit a fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence, a été accidentellement ou intentionnellement endommagé, a été modifié de quelque façon que ce soit, ou n'a pas été installé, entretenu ou utilisé conformément au guide de conception et/ou d'installation du produit concerné.
- Aux coûts ou dépenses, y compris les coûts de main-d'œuvre ou de matériel, engagés pendant l'examen, le retrait ou la réinstallation du produit défectueux ou de ses pièces, et notamment les frais de nettoyage, les temps d'arrêt ou la perte de profits.
- Eu égard aux éventuels dommages ou détériorations du produit causés par un accident, notamment par un incendie, une explosion, une tempête, une inondation, le vent, un tremblement de terre ou une catastrophe naturelle.
- Au titre de la main-d'œuvre de l'installateur du produit ou de tout fabricant (autre que le Fabricant) du produit.
- Si le produit a été installé ou réparé par une personne qui n'est pas un agent de service agréé au titre du produit applicable.
- Si le produit a été installé avec des composants tiers non autorisés.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST SUBORDONNÉE À CE QUI SUIT :

- La réception par le Fabricant d'une réclamation écrite au titre de la garantie pendant la période de garantie

applicable et dans les 24 heures de toute défaillance connue ou soupçonnée du produit.

- L'envoi au Fabricant de la partie du produit jugée défectueuse. Le produit ne peut être retourné qu'avec l'approbation écrite préalable du Fabricant. Tous les retours doivent être préparés.
- Le Fabricant doit être à même de déterminer de manière raisonnable qu'il existe un défaut de matériau ou de fabrication.
- Uniquement en ce qui concerne les tuyauteries et raccords pour carburant DoubleTrac et les produits DEF-Trac® :
 - tous les formulaires d'enregistrement du site et de la garantie doivent avoir été remplis et reçus par le Fabricant dans les trente (30) jours suivant l'installation;
 - l'ensemble des tuyauteries et raccords doivent avoir été installés avec un dispositif de détection des fuites agréé dans chaque réservoir et puisard de distribution; et
 - un journal d'inspection du puisard ou une liste de vérification de l'EPA doivent être tenus à jour et fournis au Fabricant sur demande.

IMPORTANT : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

CETTE GARANTIE LIMITÉE REMPLACE TOUTES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, ET TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, Y COMPRIS, SANS LIMITATION LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET LES GARANTIES OU CONDITIONS DÉCOULANT DE L'APPLICATION DE LA LOI, Y COMPRIS LA LÉGISLATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE VENTE D'OBJETS, SONT PAR LES PRÉSENTES ÉCARTÉES ET EXCLUES DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

SI LA LOI LE PERMET, LE FABRICANT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT (A) L'ENSEMBLE DES ÉVENTUELS DOMMAGES INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES, PUNITIFS ET ACCESSOIRES, DE QUELQUE NATURE QU'ILS SOIENT, DONT NOTAMMENT LES PERTES DE PROFITS ET LES PERTES D'OCCASIONS COMMERCIALES, QUE LE FABRICANT AIT ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET (B) TOUT MONTANT SUPÉRIEUR AU PRIX DE VENTE DU PRODUIT OU DE TOUTE PIÈCE JUGÉE DÉFECTUEUSE. CETTE GARANTIE LIMITÉE DONNE AU PROPRIÉTAIRE INITIAL DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES AU PRODUIT. VOUS POURRIEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER SELON LES JURIDICTIONS.

Si une traduction de la Garantie limitée est effectuée, vous reconnaissez que la version anglaise prévaudra et sera opposable en cas de divergence entre la version anglaise et ladite traduction.

Pour obtenir des informations sur la manière d'activer la garantie, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : <https://omegaflex.com/>. Vous y trouverez toutes les instructions nécessaires.

Si vous consultez une version imprimée ou téléchargée de cette Garantie limitée, assurez-vous de consulter la version correcte en vigueur au moment de votre achat en allant sur [Home - Omegaflex Corp](#) ou en scannant le code suivant :

